



N° 135 Audit de gestion relatif à la **conduite du projet de réorganisation de l'Office des poursuites** *rapport publié le 27 février 2018*

Les recommandations de la Cour ont été acceptées et sont en cours de réalisation au 30 juin 2018.

S'agissant du recrutement d'un chef de projet, l'OP a lancé le processus en mettant au concours un poste d'adjoint-e de direction. L'analyse des dossiers reçus est en cours.

La Cour préconisait d'octroyer le poste à un mandataire externe, principalement pour disposer rapidement de ressources et de compétences en relation avec la réorganisation de l'office dont le terme est prévu à fin 2019. Le préposé, en accord avec le secrétariat général du département des finances, a souhaité recruter une personne qui sera engagée selon un contrat à durée indéterminée parce qu'il considère que les besoins de l'OP l'imposent.

S'agissant de la deuxième recommandation, la définition d'un plan d'actions qui soutient le plan stratégique a commencé, avec l'appui d'un outil SmartCockpit, mais n'est pas encore en voie d'achèvement.

La Cour constate que l'objectif principal de ses recommandations qui visait à décharger à bref délai le préposé de la conduite de la réorganisation de l'office n'est plus partagé par l'audité. Elle regrette ce changement de position qui a pour effet de retarder la prise en main de ce chantier par un chef de projet, sans que des compétences supplémentaires, mais nécessaires, aient été adjointes au préposé.

Enfin, il a été communiqué à la Cour que le service d'audit interne du département de tutelle, qui a changé en juin 2018, allait établir une feuille de route avec le préposé pour s'assurer de la réalisation des nombreuses recommandations ouvertes auprès de l'OP, que ce soit celles émises par la

Cour, le Service d'audit interne, la Commission de contrôle de gestion ou l'Autorité de surveillances des offices.



No 135 Conduite du projet de réorganisation de l'Office des poursuites (audit de gestion)	Mise en place (selon indications de l'audit)				Suivi par la Cour	
	Recommandation / Action	Risque	Resp.	Délaï au	Fait	Commentaire
<u>Recommandation n°1 :</u> La Cour recommande au DF de décharger le préposé de la conduite du projet global et de nommer à la fonction de chef de projet une personne qui apporte des compétences techniques et une forte expérience en matière de gestion de projet.	3 = Significatif	Département et préposé	31.12.18 (Initial 01.09.18)			En cours. L'office des poursuites a mis au concours un poste d'adjoint-e de direction en mars 2018. L'analyse des dossiers de candidatures est en cours.
<u>Recommandation n°2 :</u> La Cour recommande au DF de préparer un plan d'actions qui recense les mesures permettant de réaliser les objectifs et sous objectifs proposés. Ce plan devra être validé par la personne qui sera chargée de conduire le projet global de l'OP.	2 = Modéré	Département et préposé	31.03.19 (Initial 31.05.18)			En cours. La définition d'un plan d'actions qui soutient le plan stratégique a commencé, notamment avec l'aide des substituts. Pour le préposé, ce travail devra être achevé et conduit par l'adjoint-e de direction qui est en cours de recrutement.